

Ville de
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS



Les Issambres - Le Village - La Bouverie
ROQUEBRUNE
SUR-ARGENS

Roquebrune-sur-Argens, le **12 FEV. 2024**

Service des Ressources Humaines

Tél : 04.94.19.59.41

Nos Réf : JC/BB/ND/MA

AVIS DE VACANCES DE POSTES SAISONNIERS

La Mairie de Roquebrune-sur-Argens recherche, pour la saison estivale 2024, **1 agent de surveillance de voie publique pour la période du 15 juin au 15 septembre 2024.**

Missions principales :

- Faire respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement ainsi qu'à l'affichage du certificat d'assurance ;
- Constater les infractions au code de la santé publique (propreté des voies publiques) ;
- Participer à des missions de prévention et de protection sur la voie publique et aux abords des établissements scolaires, des autres bâtiments et lieux publics.

Activités :

- Surveillance et relevé des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement.
- Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur sur les voies publiques ;
- Alerter l'autorité territoriale d'un risque relatif à la sécurité et à l'ordre public sur les voies publiques ;
- Contrôler l'application de la réglementation du stationnement, du code des assurances ;
- Relever une infraction et la qualifier ;
- Etablir des procès-verbaux d'infraction, y compris par le procès-verbal électronique ;
- Demander l'enlèvement d'un véhicule en défaut de stationnement ;
- Rédiger des écrits professionnels liés à l'activité.

Relevé des infractions au règlement sanitaire

- Surveiller la propreté des lieux et les dépôts sauvages ;
- Contrôler l'application de la réglementation du code de l'environnement et du règlement sanitaire ;
- Constater des infractions et verbaliser ;
- Prévenir, conseiller et dissuader les usagers relativement à la propreté des voies et des espaces publics.

Prévention sur la voie publique

- Sécuriser le passage des piétons sur la voie publique ;
- Signaler les accidents et les informations nécessaires vers les services compétents ;
- Transmettre des informations par radio ;
- Porter assistance aux personnes.

Profil recherché :

- Permis B obligatoire ;
- Permis bateau apprécié ;
- Connaissances des caractéristiques géographiques du territoire ;
- Techniques de communication, de conflits et de médiation ;
- Respect de la déontologie ;
- Sens du service public et des relations avec le public.

Conditions de travail :

- Horaires modulables sur la base de 39 heures.

Les candidatures devront être adressées **au plus tard le 31 mars 2024** à :
Monsieur Maire de Roquebrune-sur-Argens
Rue Grande André Cabasse
83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS



Le Maire,
Jean CAYRON

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :
M. LA TORRE, responsable du service Police Municipale.
Tél : 04 94 19 59 59 - Email : JLATORRE@mairie-roquebrune-argens.fr

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire de manière impersonnelle.

HÔTEL DE VILLE

Rue Grande André Cabasse
B.P. 50 004
83521 Roquebrune-sur-Argens CEDEX
04 94 19 59 59

MAIRIE D'HONNEUR

Parking des Artichauts
83520 Roquebrune-sur-Argens
04 94 19 59 59

MAIRIE ANNEXE DE LA BOUVERIE

2, rue du Prince Ferdinand de
Bourbon des deux Siciles
83520 Roquebrune-sur-Argens
04 94 19 50 28

MAIRIE ANNEXE DES ISSAMBRES

Place San Peire
83380 Les Issambres
04 94 55 07 16

mairie@mairie-roquebrune-argens.fr • www.roquebrune.com • www.roqinfa.fr

